

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 18/02/2025

DECISION N° 202502184\_B\_010

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,  
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,  
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : Pouvoir à  
Claude VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20240924\_D\_087 du Conseil Communautaire du  
24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil  
Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Développement Economique :**  
**Objet : Hôtel d'Entreprises de Saint Just Malmont : Renouvellement de la convention  
d'occupation précaire (bail) à passer avec la Société ROUSSON**

**Le Bureau,**

N° 20250218\_B\_010

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve le renouvellement de la convention d'occupation précaire (bail)  
à la Pépinière d'entreprises de St Just Malmont à passer avec la Société  
ROUSSON, dont le siège est Hôtel d'entreprises ZA La Font du Loup à  
St Just Malmont (43240), aux conditions suivantes :
  - Module : 4 de 16,5 m<sup>2</sup> et 5 de 60,56 m<sup>2</sup> soit 77,06 m<sup>2</sup>
  - Durée : 12 mois
  - Loyer : 595.89 € HT
  - Charges fixes : 144.45 € HT
  - Provision charges : 100 € HT
  - Loyer chargé : 840.34 € HT
  - Prise d'effet : 1er mars 2025 jusqu'au 28 février 2026
- (Révision du loyer : Le loyer et les charges mensuelles diverses liées au  
ménage, entretien des espaces verts, maintenance diverse, seront  
révisés le 1er janvier de chaque année selon l'indice des loyers des  
activités tertiaires (ILAT) du 3° trimestre de l'exercice précédent).
- et autorise le Président à signer ledit avenant

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 18 février 2025

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20250218-20250218\_B\_010B-AU  
Reçu le 13/03/2025